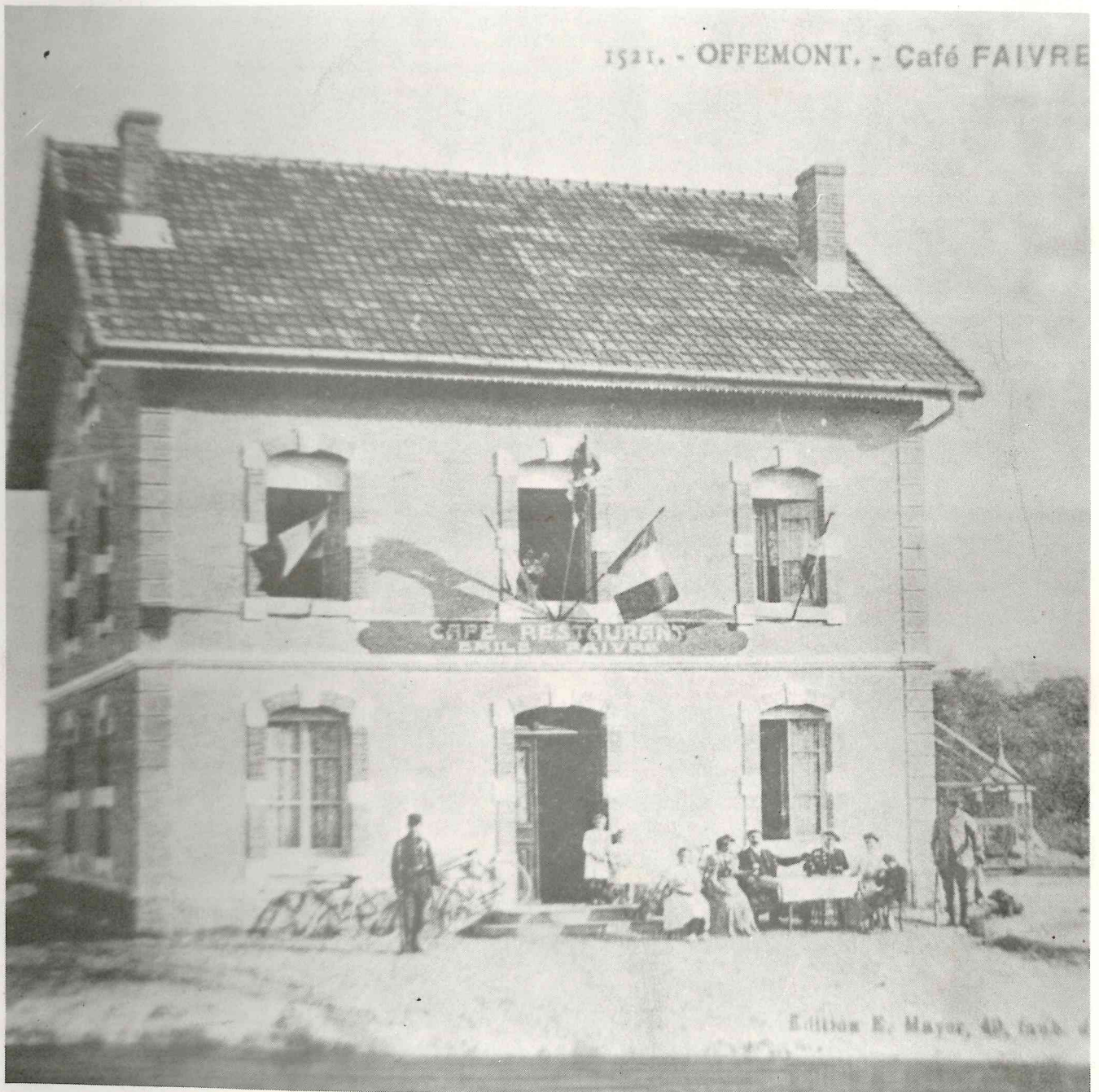


OFFEMONT REALITES



Bulletin Municipal n° 23

sommaire

	Pages
LE MOT DU MAIRE	1
ETAT CIVIL	3
CONSEIL MUNICIPAL	5
TRAVAUX	13
BUDGET	15
INFORMATIONS	17
P.O.S.	19
ACTUALITE OFFEMONTOISE	23
LA VIE DES ECOLES	25
LA PAROLE AUX TRES JEUNES	27
SOUVENIRS	31

Offemont Réalités

Bulletin Municipal d'informations
Mairie - 90000 OFFEMONT

Directeur de la Publication : G. MONNIER

Publicité : s'adresser en Mairie Tél : 21.07.18
ou à Mr. MONNIER Ecole du Centre Offemont

Le présent numéro a été tiré à 1400 exemplaires par :

Imp. MULTICOPIES - 15 rue Thiers - Belfort tél : 28.57.93

Diffusion gratuite - reproduction et vente interdites - DEPOT LEGAL Numéro 14/82
PHOTOS C. JOURD'HEUIL

TEL : 26.10.59

Le mot du Maire

RECENSEMENT

Le Recensement général de la population est une opération importante à laquelle procèdent régulièrement tous les pays.

Les derniers recensements réalisés en France ont eu lieu en 1962, 1968, et 1975. Des recensements complémentaires peuvent être éventuellement organisés mais seulement lorsque les communes remplissent au point de vue évolution de la population des conditions bien précises.

Le recensement vise principalement deux objectifs :

- *il détermine la population légale de chaque commune, de chaque département, de la France entière.*
- *Il permet l'établissement de statistiques démographiques et économiques.*

Après analyse des renseignements recueillis en Mars dernier par les Agents recenseurs, il s'avère que la population de notre commune s'établit actuellement à 4 143 habitants, nombre pouvant subir une légère modification après vérification des comptages par les Services spécialisés de l'INSEE.

Rappelons les résultats des derniers recensements :

- *1962 → 1975*
- *1968 → 3008*
- *1975 → 3456*
- *1976 (recensement complémentaire 4322)*

Dès lors une constatation s'impose immédiatement : La population qui avait été en progression constante depuis la fin de la dernière guerre (881 habitants en 1946) accuse une régression sensible : 200 habitants en moins par rapport à 1976 bien que de nombreuses constructions individuelles aient été édifiées depuis.

Trois facteurs principaux peuvent apporter une explication à cette régression.

- *le vieillissement des quartiers d'habitat individuel : bien souvent la maison construite, il y a 20 ou 25 ans, n'est plus occupée que par deux personnes.*
- *La baisse de la natalité et la disparition progressive des familles nombreuses.*
- *Et surtout la présence dans le quartier de l'Arsot à la date du recensement de 95 logements inoccupés dont 56 dans les bâtiments de la Rue Mielle, logements qui doivent être rénovés dans le cadre de l'opération HVS.*

Malheureusement le chiffre de la population légale est utilisé pour l'application de nombreux textes législatifs et réglementaires se rapportant à des sujets extrêmement variés. Il entre, en particulier, en ligne de compte pour le calcul de la dotation que l'Etat verse actuellement aux communes.

En termes clairs, ceci veut dire que les ressources de la commune vont subir dans les années qui viennent et plus précisément à partir de 1983, une érosion d'environ 5 % ce qui représente quelques millions de centimes.....

Et pourtant les besoins, eux , en sens inverse ne font que croître.....



BUREAUX OUVERTS

DU MARDI AU SAMEDI INCLUS
FERME LE LUNDI.

CAISSE MUTUELLE DE DÉPÔTS ET DE PRÊTS

VOUS OFFRE SES SERVICES

Comptes chèques et Comptes Courants

Livrets de dépôts à vue et à terme

Bons de caisse

Virements et règlements périodiques

Épargne logement

Tirelires pour vos enfants

Vos besoins de crédits :

- Prêts construction
- Equipement familial
- Libre service familial

Change, etc...

Crédit Mutuel Voyages

Assurances toutes branches, etc...

Une banque qui n'appartient qu'à vous

- Compte courant
- Compte épargne rémunéré à 8,50 % net d'impôts
- Prêts

*Faites confiance à votre caisse par vos dépôts,
elle vous fera confiance par ses prêts*

**Consultez-nous
pour résoudre
vos problèmes
financiers
et de
crédits
Service de
renseignements
gratuit**

CMDP

BELFORT CENTRE
PLACE DE LA REPUBLIQUE
tél: 21.47.55

VALDOIE
22 rue Carnot
Tél : 21.42.77

BELFORT VOSGES
tel : 21.26.30
103 avenue Jean Jaurès

ETAT CIVIL

Naissances

ACHIR Abdelouahed	né le 15 Décembre 1981 à BELFORT
BELAID Vanessa	née le 15 Décembre 1981 à BELFORT
BENMAHDI Karim	né le 26 Décembre 1981 à BELFORT
BENMAHDI Souria	née le 26 Décembre 1981 à BELFORT
BOUSSALEM Yacine	né le 7 Décembre 1981 à BELFORT
DEL DO Magali	née le 8 Décembre 1981 à BELFORT
JEANPIERRE Cécile	née le 21 Novembre 1981 à BELFORT
KOUADRIA Feth	né le 11 Décembre 1981 à BELFORT
MERATHIA Sofiane	né le 5 Décembre 1981 à BELFORT
MERCAN Mehmet	né le 29 Novembre 1981 à BELFORT
MKAOUEN Majdouline	née le 27 Décembre 1981 à BELFORT
PELLEGRINI Frédéric	né le 16 Décembre 1981 à BELFORT
PERSICO Sandra	née le 8 Décembre 1981 à BELFORT
ROTHFUSS Isabelle	née le 29 Décembre 1981 à BELFORT
BERMON Christophe	né le 6 Février 1982 à BELFORT
BOUDJADJA Dalila	née le 12 Avril 1982 à BELFORT
CERVESATO Audrey	née le 17 Avril 1982 à COLMAR (68)
DAGON Nathalie	née le 8 Janvier 1982 à BELFORT
DANGUIRE Sanaa	née le 12 Avril 1982 à BELFORT
DOUAISSIA Nassima	née le 5 Mai 1982 à BELFORT
DUPONT Julie	née le 2 Avril 1982 à BELFORT
ENRIETTO Romain	né le 23 Mai 1982 à BELFORT
GUERROUAH Ouarda	née le 2 Février 1982 à BELFORT
HAMAZA Willy	né le 8 Mai 1982 à BELFORT
HUMBLOT Pascaline	née le 7 Avril 1982 à BELFORT
MEGHRIICHE Hajiba	née le 31 Janvier 1982 à BELFORT
MERIMECHE Nies	né le 3 Avril 1982 à BELFORT
MERLE Melisa	née le 26 Février 1982 à BELFORT
MOUAJIH Ahmed	né le 5 Janvier 1982 à BELFORT
MOUAJIH Nordine	né le 5 Janvier 1982 à BELFORT
OUFFAI Malik et Amin	né le 5 Mars 1982 à BELFORT
PATTIN Ludivine	née le 7 Avril 1982 à BELFORT
QUINART Syivain	né le 13 Avril 1982 à BELFORT
REMY Maxime	né le 19 Avril 1982 à BELFORT
RHANDOUR Andellatif	né le 23 Mars 1982 à BELFORT
ROMERO Angélique	née le 23 Février 1982 à BELFORT
SCOTTI Alexandra	née le 4 Mai 1982 à BELFORT
TASCI Bilal	né le 26 Mars 1982 à BELFORT
ZABOUICHE Salim	né le 23 Mars 1982 à BELFORT
ZEGHDAOUI Linda	née le 25 Février 1982 à BELFORT



Décès

- Décès de Marthe Léontine GIROL, Vve JEANNENOT, âgée de 78 ans
du 11 Janvier 1982 à OFFEMONT.
- Décès de Fouad ALOUANE, âgé de 3 ans
du 2 Février 1982 à BELFORT
- Décès de Joseph René Lucien CRAVAT, âgé de 56 ans
du 6 Mars 1982 à BAVILLIERS
- Décès de Yolande REITMAN, Vve MAZZIA, âgée de 78 ans
du 11 Mars 1982 à BELFORT
- Décès de Charles Albert STOECKLIN, âgé de 76 ans
du 7 Avril 1982 à ALTKIRCH (Ht-Rhin)
- Décès de Francisco BERTOLI, âgé de 70 ans
du 3 Mai 1982 à BELFORT
- Décès de Marie Louise WEBER, Vve ANDLER, âgée de 67 ans
du 8 Mai 1982 à OFFEMONT.
- Décès de Marie Angèle Yvonne LAROCHE, Vve DAVAL, âgée de 75 ans
du 13 Mai 1982 à BAVILLIERS
- Décès de Albert Jules MOUGENOT, âgé de 78 ans
du 23 Mai 1982 à BELFORT.



Mariages

Mariage de Charles Philippe REMETTER,
et de Pascale Catherine DESHAYES, du 4 Décembre 1981.

Mariage de Paul Hubert TROBRILLANT,
et de Chantal David BORIEL, du 26 Décembre 1981.

Mariage de Patrice Jean-Marie Christian VOILAND,
et de Nelly PETITJEAN, du 9 Janvier 1982.

Mariage de Romain Gilbert LALLEMAND,
et de Corinne Maria Georgette REMY, du 27 Mars 1982.

Mariage de Salah BOULEMNAKHER,
et de Fatima Zohra KHELFAOUI, du 24 Avril 1982.

Mariage de Bernard Georges LONG,
et de Jacqueline Yvonne Cécile LAHEURTE, du 15 Mai 1982.

Quêtes à Mariages

REMETTER-DESAYES	73,00 F	Caisse Sapeurs Pompiers d'Offemont
TROBRILLANT-BORIEL	42,00 F	Bureau d'Aide Sociale
VOILAND-PETITJEAN	274,00 F	Noël des Enfants sans Joie
LALLEMAND-REMY	29,50 F	Bureau d'Aide Sociale
BOULEMNAKHER-KHELFAOUI	58,95 F	Caisse Sapeurs Pompiers d'Offemont
LONG-LAHEURTE	253,10 F	Coop. Scolaire Offemont-Centre

Dons

Don de M. et Mme TISSIER	50,00 F	Bureau d'Aide Sociale
Don anonyme (P.V.)	50,00 F	Bureau d'Aide Sociale
Don de M. et Mme HOUZE	300,00 F	Bureau d'Aide Sociale
Don de Mr. BAUMANN	100,00 F	Bureau d'Aide Sociale
Don de Mme KRIVANECK	100,00 F	Club des Anciens
Don de Mme BELLI	50,00 F	Club des Anciens
Don de Mme BOREY	100,00 F	Club des Anciens
Don de M. et Mme REMY	100,00 F	Club des Anciens
Don de Mme MEYER	50,00 F	Club des Anciens
Don de Mme KLEIN	15,00 F	Club des Anciens
Don de M. VIALATTE	50,00 F	Club des Anciens



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 NOVEMBRE 1981

FRANCAS - AIDE AUX FAMILLES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un certain nombre d'enfants de la Commune fréquentent les Centres de Loisirs Francas.

L'aide aux familles versée en 1981 s'est élevée à 5 Francs par jour et par enfant.

Dans sa lettre du 27 octobre, le Président des Francas souhaite que cette aide soit portée pour 1982 à 5,46 Francs et demande l'attribution d'une subvention d'équipement de 300 Francs pour 1982.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner une suite favorable à ces deux demandes.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AIRE URBAINE DE BELFORT

Le Conseil Municipal, adhérent au Syndicat Mixte des transports de l'aire urbaine de Belfort, a suivi ou participé par ses représentants aux différentes Commissions du Syndicat, à l'élaboration du Budget 1982 ainsi qu'à une délibération portant sur une modification de plusieurs articles de ses statuts.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette délibération, d'où il ressort en particulier :

- article 3 : La C T R B remplace la S T U B
- article 11 : Après «à charge des collectivités locales» ajouter «résultant de l'activité de la société à laquelle le Syndicat a confié l'exploitation des transports».
- article 12 : Il devient : «Le Syndicat peut être dissout dans les conditions définies par l'article correspondant du Code des Communes».

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les modifications des statuts du Syndicat qui resteront annexées à la présente délibération.

INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 5 de l'arrêté ministériel du 6 juillet 1956, modifié par l'arrêté interministériel du 8 mai 1972, prévoit l'attribution d'une indemnité spéciale et annuelle de gestion aux Receveurs Municipaux.

Cette indemnité est l'objet d'une révision triennale calculée sur le bon des dépenses afférentes aux exercices 1978, 79 et 80, elle s'élève à 894 Francs et sera valable pour les années 81, 82, 83.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser cette indemnité ainsi fixée à Monsieur Claude CAMUS, Receveur Municipal.

TRAVAUX DANS LES BOIS

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Chef de Centre de l'O N F à Belfort, propose pour l'année 82, des travaux d'entretien dans la forêt communale (entretien limites et parcel-laire) pour un montant de 1 000 Francs. A cette somme il convient d'ajouter des honoraires s'élevant à 50 Francs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte ce programme.

CREATION D'EMPLOI

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune emploie à l'heure actuelle un ouvrier professionnel 2ème catégorie à temps plein et un à mi-temps.

Compte tenu de l'importance de la Commune et des travaux à exécuter de plus en plus nom-breux, il est proposé de créer à compter du 1er janvier 1982, un emploi d'ouvrier professionnel 2ème catégorie à mi-temps.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce pour cette création d'emploi.

COLLEGE DE VALDOIE

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Président du Syndi-cat de Gestion du Collège de VALDOIE.

Cette lettre expose la nécessité de remplacer les trop nombreuses classes préfabriquées de l'Etablissement par un bâtiment de type traditionnel.

Les Conseils Municipaux des Communes adhérentes au Syndicat sont invités à se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré se prononce favorablement sur le principe de l'opération.

Cependant, considérant les charges scolaires écrasantes déjà supportées par la Commune dor-toir d'OFFEMONT : 3 groupes scolaires, 35 classes dont 10 maternelles, un G A P P, des rembour-sements d'emprunts pour constructions scolaires très lourds, la construction d'une maternelle à 4 clas-ses en 1982, le Conseil Municipal n'arrêtera sa position définitive qu'après avoir pris connaissance de la charge nouvelle et précise qui pèsera sur la population.

OPERATION H V S - ARSOT CONVENTION C A F

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention de 545 000 Francs a été accordée à la Commune d'OFFEMONT, par la Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort, dans le cadre de l'opération H V S pour la construction de l'équipement en matériel et mobilier de l'immeu-ble du Centre Social de l'Arsot.

Une convention est à intervenir entre la Commune d'OFFEMONT, la C A F et la D D A S S.

Le Maire donne lecture de cette convention au Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

OPERATION H V S - ARSOT ESPACES EXTERIEURS - 2ème TRANCHE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une première tranche de travaux est d'ores et déjà engagée sur le quartier de l'Arsot, d'une part avec la réalisation de la P M I et la Place du Marché, d'autre part avec la réhabilitation des immeubles R + 1 de la Rue Mielle.

Le projet présenté au titre de la deuxième tranche des travaux concernant les espaces extérieurs consiste à aménager deux cours d'immeubles, réalisation de plantations et cheminements piétons, d'un préau et d'une pagode.

Le coût de financement s'établit comme suit :

- Subvention Etat (F A U)	118 679
- Subvention Etablissement Public Régional	36 885
- Subvention Département	175 247
- Aide de l'Office H L M	8 274

Le Conseil Municipal après examen du projet, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'opération présentée,
- de solliciter les différentes aides attendues tant de l'Etat, de l' E P R, du Département que de l' Office,
- de demander à la S O D E B, dans le cadre de la Convention conclue le 8 avril 1981, d'engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

EMPRUNT DE 210 000 FRANCS (Travaux d'équipements courants - Voirie)

Article 1 :

Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion aux conditions de ces établissements, l'emprunt de la somme de 210 000 Francs destiné à financer des travaux d'équipements courants (voirie) et dont le remboursement s'effectuera en quinze années à partir de 82.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances pour l'ensemble des Emprunts contractés par les collectivités locales.

Article 2 :

La Commune disposera pour retirer les fonds d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur Général de la Caisse des Dépôts.

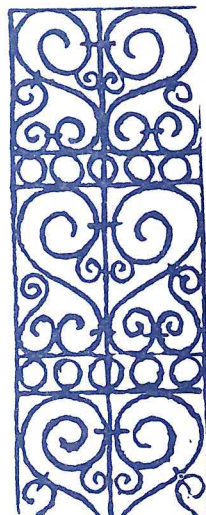
SERRURERIE
FERMETURES DE BATIMENTS

n. casadéi

MENUISERIE ALUMINIUM
VOLETS ROULANTS
PORTES BASCULANTES
PORTES D'ENTREES

Devis gratuit sur demande

90150 PHAFFANS TÉL. 29.80.91



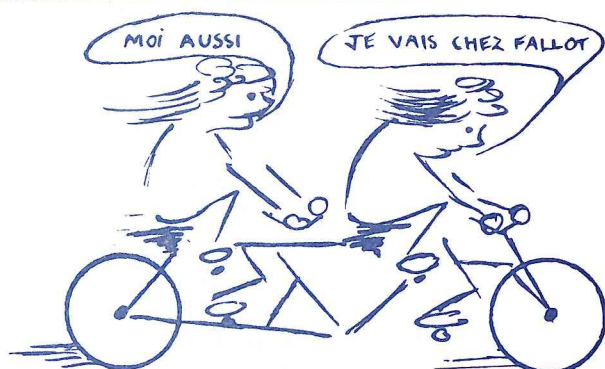
Ambulancier TAXI

J. KIRAZIAN

À votre service **JOUR
et
NUIT** *Toutes distances*

RUE DE L'ÉTANG
OFFEMONT - BELFORT

Tél: 21-17-18.



Marcel FALLOT

CYCLES - MOTOS

66, avenue Jean Moulin - BELFORT

Téléphone : (84)21.11.25

CONCESSIONNAIRE

MOTOCONFORT



Mobylette C A D Y

VENTILATION
ENTRETIEN

CHAUFFAGE
SANITAIRE

Tél : 21.34.72
16, rue des EYGRAS
90 - OFFEMONT

JACQUES HOSSELET

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse des Dépôts procédera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Article 3 :

Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera 15 annuités constantes comprenant le capital et les intérêts calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 4 :

Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de trois unités.

Article 5 :

La Commune aura la facilité d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

La Caisse des Dépôts pourra alors exiger le paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

Article 6 :

La Commune s'engage :

- 1) à effectuer, dès leur encaissement à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt.
- 2) à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

Article 7 :

La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

Article 8 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

SEANCE DU 5 MARS 1982

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE

Le Maire expose au Conseil, le projet de construction d'une école maternelle au Centre de la Commune. Les avants projets ayant été discutés et le plan de financement de la première tranche des travaux étant prévu au budget primitif 82, il importe d'avancer dans la réalisation de la construction.

Les discussions avec les concepteurs, à savoir le Cabinet J.C. GIROUD, Architecte à BELFORT et le G R I C à OFFEMONT, étant terminées, il appartient au Conseil de décider du démarrage des travaux, et d'autoriser le Maire à signer les marchés et plus particulièrement celui à passer avec les concepteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité : autorise le Maire à signer les marchés de gré à gré à intervenir avec les concepteurs.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire expose au Conseil Municipal que la taxe d'assainissement dûe par l'Office H L M en 1974 a été partiellement récupérée. Un contentieux sur la redevance d'assainissement calculée par la Commune d'OFFEMONT, et exigée également par la Commune de VALDOIE sur les consommations d'eau du Quartier de l'Arsot, n'a pas pu être entièrement levé. L' Office H L M reste encore redevable de la somme de 2 942 Francs qu'il est pratiquement impossible d'affecter.

Ainsi le Maire propose au Conseil d'admettre en non valeur cette ancienne créance et de classer ce dossier.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non valeur la somme de 2 942 Francs encore dûe par l' Office H L M.

SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 1982 :

- Bureau d'Aide Sociale	5 000 Francs
- Amicale du Personnel Communal	7 400 Francs

RECENSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que les opérations du Recensement se dérouleront du 4 mars au 17 mars 1982. Il attire l'attention du Conseil sur le fait que dans le Quartier de l'Arsot, plus de 80 logements sont vacants, dont 56 sont la conséquence directe de l'opération H V S engagée dans ce secteur. (relogement des locataires et restructuration des immeubles)

Cet état de fait entraînera une perte de population d'environ 250 à 300 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal constatant qu'il en résultera une perte importante de ressources pour les années à venir, demande que la Commune puisse procéder, bien que les conditions normales requises pour une telle opération ne soient pas atteintes, à un recensement complémentaire lorsque l'opération sera achevée.

SAPEURS - POMPIERS
VACATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les nouveaux taux de vacations horaires des Sapeurs - Pompiers volontaires à compter du 1er janvier 1982, et fixés par arrêté paru au J. O. du 10 décembre 1981.

- Officiers	35,00 Francs
- Sous - Officiers	28,00 Francs
- Caporaux	25,00 Francs
- Sapeurs	23,00 Francs

Ces taux sont majorés de 100% pour les interventions effectuées de minuit à 7 heures et de 50% le dimanche et les jours fériés.

Le taux maximum de vacations accordées à l'occasion des séances d'instruction est fixé à 75% du taux actuel, qu'elles soient effectuées en semaine, le dimanche ou les jours fériés.

S S A U - REPRESENTANTS

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'une lettre et d'un arrêté de Monsieur le Préfet du Territoire de BELFORT en date du 22 janvier 1982 portant composition et définissant les modalités de fonctionnement de la Commission chargée de participer à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme dont l'établissement est prescrit pour l'Agglomération Belfortaine élargie conformément à l'arrêté précité (article 4), il convient donc de désigner au scrutin secret, les représentants de la Commune appelés à siéger au sein de cette commission.

Messieurs GAHLER et ROSSI sont élus au sein de la Commission précitée.

ARRETE DU 17 MARS 1982

Arrêté réglementant la circulation Rue du Fort.

Considérant : - les dégradations constatées Rue du Fort
- la gêne apportée aux riverains par le trafic incessant des véhicules poids lourds
- la demande des riverains

Arrêté :

Article 1 : La circulation des véhicules est interdite Rue du Fort (plus de 3,5t)

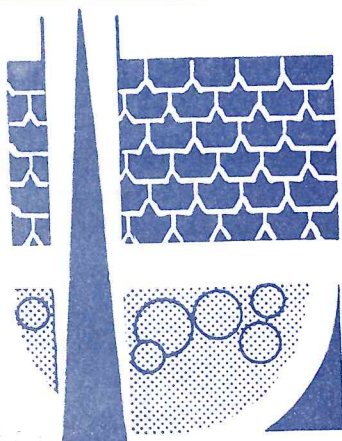
Article 2 : Par dérogation à l'article 1, la desserte effective et justifiée des habitants riverains est autorisée

Article 3 : La signalisation nécessaire à cette interdiction sera mise en place par les Services Compétents

Article 4 : Les Agents normalement habilités pour exercer la Police de la Route, le Gardien de la Police Municipale sont chargés de l'exécution de ce présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

ARRETE DU 1er FEVRIER 1982

Un arrêté semblable au précédent a été pris concernant la circulation dans les Rues du Fort et celle des Maquisards.



CHAUFFAGE
SANITAIRE
COUVERTURE

Entreprise Ettwiller

90000 BELFORT - 11^{bis}, Rue de Saverne

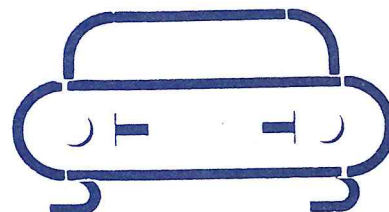
tél. 21.26.66

Daniel JARDON

CARROSSERIE
PEINTURE
AUTOMOBILE

20, rue Aristide-Briand
OFFEMONT 90000 BELFORT

Tél. (84) 21.74.95



SI VOUS PASSEZ PAR WITTELSHEIM
Mme CUNCHON Gilbert se fera une joie
de vous accueillir

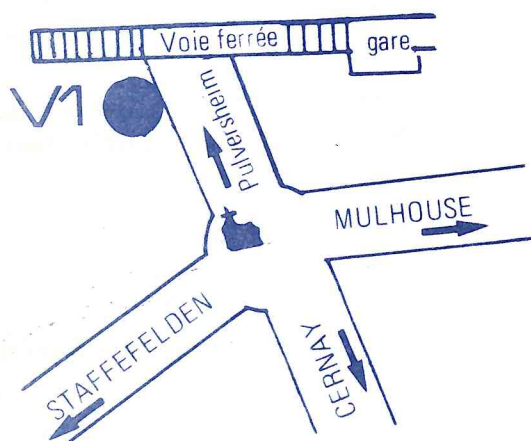
A LA DISCOTHEQUE

V1

ouvert Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi
Tenue correcte exigée

RESERVATIONS (89) 55.15.22

175, rue d'ENSISHEIM - WITTELSHEIM (68)



TRAVAUX PUBLICS — BATIMENTS

TERRASSEMENTS

S.A SCHENIN

76, Rue Aristide Briand — TEL : 21.17.3
90000 — OFFEMONT

travaux

TRAVAUX REALISES PAR LA COMMUNE

- Pose de bordures de trottoirs Rue de Gaulle entre les numéros 17 et 35 : Coût de l'opération : 72 053 F . Non compris le revêtement en enrobés de l'aire du trottoir.
- Pose d'une canalisation d'eaux pluviales Rue du Lieutenant Bouvier, coût de l'opération : 78 556 F.

TRAVAUX REALISES PAR LE DISTRICT

- Amélioration du système d'égouts au Carrefour du Martinet puis revêtement de la chaussée en enrobés.

TRAVAUX REALISES PAR LE DEPARTEMENT

- Pose de feux tricolores au Carrefour du Martinet ; l'entretien et le règlement de la consommation d'énergie électrique incombent à la Commune.


TRAVAUX A REALISER AU COURS DE L'ANNEE

- Mise en forme du talus Rue des Maquisards.
- Amélioration de l'éclairage public Rue Aristide Briand entre le carrefour de la Rue Jean Moulin et le carrefour de la Route d'Eloie.
- Renforcement de l'éclairage public dans certaines rues secondaires.
- Réfection de la Rue Bouvier et de la Rue Charles de Gaulle.
- Démarrage des travaux de construction de l'Ecole maternelle intercommunale à 4 classes OFFEMONT-VETRIGNE.

PEINTURE - PAPIERS PEINTS

REVÊTEMENTS MURAUX - VITRERIE

CUNCION & C^o



RAVALEMENT de FAÇADES

106, rue Aristide Briand 90000 OFFEMONT
Tél. 21.17.86

électricité
générale

Roger WILLIG

CHAUFFAGE

ELECTRIQUE

Tél : 21.24.11 OFFEMONT

MENUISERIE EBENISTERIE

TOSOLINI Daniel

Agencement de cuisine sur mesures

TOUS STYLES - EXPOSITION
18 Rue de la Gare OFFEMONT
Tél : 21.34.36

Ets ROBINET & Cie

Tous combustibles solides -
Liquides - Gazeux - Bois
et Charbons - Mazout ESSO -
Propane - Butane -

23 rue de Brasse
BELFORT
Tél : 21.48.74



NOUVEAU MAGASIN

13, rue Thiers à BELFORT
TEL : 28.99.06

L'ENFANT DO

SPÉCIALISTE
MOBILIER ENFANT
PUERICULTURE et JOUETS

Livraison Gratuite

CARTE DE FIDELITÉ AVEC REMISE IMMEDIATE



coiffure masculine

Jean-Pierre Greget

SAMEDI : Journée continue sur rendez-vous
de 7 H à 17 H.

64 avenue Jean Moulin - 90000 BELFORT
Téléphone : (84) 21.40.17

STUDIO PHOTO

8, rue de Turenne
(rue du C.E.S.)

VALDOIE

B BERTRAND DESANÇON

TELEPHONE : (84) 28.44.95

MARIAGES : (MAIRIE - EGLISE - DOMICILE)

PORTRAIT (STUDIO ou DOMICILE)

INDUSTRIE :
Tous vos travaux photo en 24 ou 48 heures
en laboratoire.

PLATRERIE - PEINTURE - VITRERIE

MANCINI GIRON

Bureau 24 Avenue Jean MOULIN BELFOR
Tél: 21.19.25

BUDGET

Le budget prévisionnel 1982 a été adopté par le Conseil Municipal le 5 mars.

La section de fonctionnement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 3 121 000 F . La progression des dépenses par rapport à 1981 (2 566 757) est donc de 21,6 %. Le tableau ci après indique la progression des dépenses les plus importantes.

Articles du Budget	Dépenses 81	Prévisions 82	% d'augmentation
- Chauffage (préfabriqués Martinet et Mairie Ecole)	100 000	135 000	35,00
- Fournitures scolaires	67 000	75 000	12,00
- Frais de personnel (y compris charges sociales)	1 022 000	1 300 000	27,45
- Impôts et taxes	3 200	10 500	228,13
- Chauffage Ecoles Jean MACE et Martinet - Eclairage Rues et Ecoles	160 000	250 000	56,25
- Primes d'assurances	15 000	30 000	100
- Versement pour aide médicale gratuite	65 000	100 000	38,46
- Entretien des Rues	130 000	180 000	38,46

Les recettes proviennent de sources différentes et peuvent être classées en trois groupes

- Les recettes courantes provenant du patrimoine 30 020 F soit 0,96 % des recettes
- Les dotations ou versements de l'Etat : 2 007 684 F soit 64,33 % des recettes
- Les impôts et taxes diverses : 1 083 296 F soit 34,71 % des recettes

Les impôts communaux s'élevant à 1 068 648 F contre 800 000 en 1981.

Les annuités d'emprunts figurent en dépenses pour 776 295 F (287 883 d'annuité en capital, 488 412 pour les intérêts.

La section d'investissement est estimée à 5 825 883 F de dépenses pour 5 827 100 de recettes d'où un excédent de recettes de 1 217 F.

REALISATIONS PREVUES EN 1982 -

Travaux de rues (Lt BOUVIER - de GAULLE en partie)	100 000
Espaces verts (rue des Maquisards)	50 000
Revêtement des trottoirs	20 000
Achat de terrains pour alignement des rues	30 000
Modernisation de l'éclairage public	50 000
Construction d'un garage pour les véhicules communaux (2 ème tranche)	90 000
Matériel pour pompiers	20 000
Matériel pour mobilier pour écoles	20 000
Construction de l'école Maternelle (1ere tranche)	1 500 000
Opération HVS Arsoit	3 658 000

Les Recettes proviendront pour la plus grosse part d'emprunts ; 1 500 000 F. pour l'école maternelle, 210 000 F. pour travaux ; de subventions : 3 658 000 F. pour l'opération HVS (aménagement d'un terrain de sports, construction d'une salle polyvalente).

L'accroissement des charges, plus rapide que l'inflation, rend difficile l'établissement des budgets de la Commune, celle-ci ne pouvant compter que sur les dotations et l'imposition des ménages seules sources de rentrées d'argent.

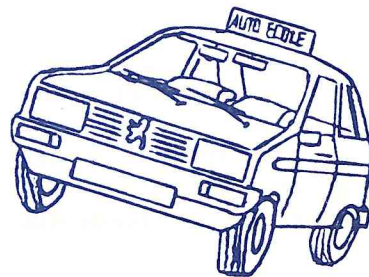
Des choix sont donc à opérer et ne seront engagés que les travaux obligatoires ou urgents pour maintenir une pression fiscale compatible avec les possibilités contributives de la population et des rares entreprises offemontoises.

AUTO - ECOLE MALAFRONTÉ FRANCIS
106 Avenue Jean Moulin - OFFEMONT BELFORT

Permis en formules accélérées
Crédit Possible

TÉL : (84) 28.70.77

BUREAU OUVERT DE : 16 H 30 à 19 H - SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE



CHAUDRONNERIE - CUVES A MAZOUT
galvanisation à chaud

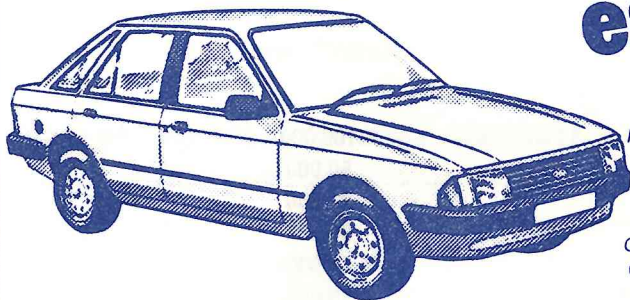
Ets René RUST

23. Rue Aristide Briand

OFFEMONT

Tél . 21-00-30

La nouvelle Ford



escort

Révisions principales
tous les 20000 km
(à l'exception de la
vidange et des
contrôles de routine).
Carburateur à venturi
variable, nouvelle
suspension

FIESTA
ESCORT
TAUNUS
GRANADA ess
GRANADA diesel
Véhicules utilitaires
FIESTA VAN
ESCORT VAN
TRANSIT

VEHICULES OCCASIONS
TOUTES MARQUES



WITTLINGER

10-15, rue de Turenne - BELFORT - Tél. 21.63.99

Mécanique générale - Chaudronnerie - Mécanosoudure

s.a. A. Lepaul et Fils

AU CAPITAL DE 100.000 FRANCS

Tél. 21.06.19

11, RUE DE LA GARE

OFFEMONT
90300 VALDOIE

Informations

RAMASSAGE DES GROS OBJETS

En raison des congés annuels, les Services du District se trouvent dans l'obligation de suspendre le ramassage des «gros objets» dans toutes les communes du District pendant la période du 10 juillet au 22 août inclus.

Toutefois, les ramassages à «caractère exceptionnel» pourront être signalés aux Ateliers Municipaux 2, rue des Carrières à BELFORT (Tél. 22 - 09 - 40) et faire l'objet de rendez-vous selon les disponibilités du service.

CLUB DES ANCIENS

Une sortie en car est prévue en septembre. Le lieu et la date ne sont pas encore fixés actuellement. Des compte-rendus de cette sortie dans le prochain numéro.

Le 24 septembre, au Centre Culturel, aura lieu la traditionnelle vente d'objets confectionnés par les adhérents du Club. Le bénéfice de cette vente servira à l'organisation d'une sortie ultérieure.

LISTES ELECTORALES

Aucune inscription n'est faite d'office.

Nul ne peut voter s'il n'est inscrit sur les listes électorales. Faites vous inscrire de préférence entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année en cours.

Les jeunes gens et les jeunes filles doivent avoir 18 ans avant le 28 février de l'année suivante. Présentez vous en mairie avec votre carte d'identité ou votre livret de famille.

BIBLIOBUS

La «Cité», organisme culturel dépendant du Comité d'Etablissement des Usines Peugeot à Sochaux - Montbéliard, serait disposé à organiser une fois par mois, le passage de son Bibliobus contenant 2 500 livres, la bibliothèque est elle-même riche de 40 000 volumes.

Le prêt de ces livres serait gratuit à condition de prendre une carte familiale de la «Cité» à 15 francs.

Les personnes qui seraient éventuellement intéressées par ce passage sont priées de se faire connaître en mairie.

DEROGATIONS SCOLAIRES

Un certain nombre de demandes de dérogations de Secteur scolaire sont présentées chaque année.

Elles peuvent concernées des dérogations de secteur à l'intérieur de la Commune. Bien que susceptibles d'apporter des perturbations dans l'organisation scolaire, celles-ci reçoivent généralement un avis favorable et sont accordées.

Plus graves sont les demandes de dérogation provenant d'enfants résidant à l'extérieur de la commune. C'est ainsi qu'un de nos groupes scolaires a accueilli cette année 20 élèves provenant de diverses communes du Territoire, soit presque une classe complète.

Ces demandes paraissent souvent justifiées et concernent quelquefois des enfants gardés par des grands-parents ou par une gardienne.

Il n'empêche que ces dérogations accordées peuvent conduire à une création de classe à la charge de la commune et que les frais de scolarité sont supportés par la collectivité, c'est à dire par les contribuables offemontois.

La situation en maternelle est particulièrement préoccupante et les dérogations accordées par l'Inspection Académique conduisent dans un certain groupe à une classe surchargée.

Par ailleurs il est utile que chacun sache qu'un élève de maternelle «revient» annuellement à plus de 2 000 F - 200 000 centimes - et que répétons le encore une fois, ce sont les contribuables d'Offemont qui paient.

Cette situation doit cesser et le Conseil Municipal fixera le montant de la participation financière qui sera réclamée aux communes d'origine de ces élèves.

Il est aussi utile de savoir que la construction de l'école maternelle OFFEMONT - VETRIGNE coûtera, non compris les intérêts des emprunts, la bagatelle de 2 millions de centimes par élève.

Les Communes d'Offemont et de Vétrigne, communes pauvres par excellence n'ont de cadeau à faire à personne et l'admission d'élèves extérieurs ne pourra se faire que contre perception intégrale des frais de fonctionnement.

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES POUR LA PROTECTION DU CENTRE RADIOELECTRIQUE DU SALBERT.

Cette affaire concerne la liaison hertzienne Dijon - Strasbourg, tronçon le Salbert - Morschwiller le Bas. Un dossier peut être consulté en Mairie du 1er au 22 Juillet 1982. Un registre d'enquête publique peut recevoir les observations éventuelles.

TRANSPORTS

A partir de la prochaine rentrée scolaire, le Service des Transports sera étendu. En particulier l'ancien Village d'Offemont sera desservi par un bus toutes les heures. Ces horaires seront connus des futurs usagers en temps utile. Par ailleurs le Secrétariat de Mairie se chargera, au moins à titre expérimental, de la délivrance des titres de circulation.

P.O.S.

A la veille de sa publication, le Plan d'Occupation des Sols se retrouve aujourd'hui d'actualité et nous avons voulu dans ce bulletin municipal rappeler le sens de la politique communale dans ce domaine ainsi que les différentes étapes qui ont conduit à l'élaboration de ce document.

La Ville d'Offemont, sous l'influence urbaine de Belfort constitue une zone résidentielle de caractère modeste, à fort pourcentage d'HLM (L'Arsot, Ganghoffer, les Casernes) ce qui pose certains problèmes, notamment en ce qui concerne les équipements sociaux.

Nos objectifs d'aménagement ont donc été en premier lieu d'assurer le contrôle et la maîtrise du développement urbain afin d'éviter l'accentuation du caractère de commune dortoir.

Tout ceci implique :

- de se préserver contre des extensions qui échapperaient au contrôle de la commune.
- de renforcer la notion de Centre par l'aménagement des îlots libres.
- de donner priorité au logement individuel ou au petit collectif peu dense et de faible hauteur.
- d'élever le niveau des équipements en utilisant toutes les sources de financement possible, notamment l'aide du Conseil Général.

Enfin, de diriger les constructions futures vers des terrains libres déjà viabilisés ou viabilisables à peu de frais afin d'éviter des investissements coûteux pour la commune.

Parallèlement à l'aménagement urbain s'est imposée la nécessité de préserver les espaces boisés et naturels afin de pouvoir, à l'exemple de l'étang des Forges, assurer éventuellement leur mise en valeur.

Ce POS est le résultat d'un long cheminement. Il a débuté au mois de mai 1974. Une première phase d'étude s'est déroulée jusqu'en 1977 et les réflexions se sont poursuivies à partir des élections municipales jusqu'en 1981.

Cette longue mise au point s'explique, entre autres raisons, par le fait d'avoir attendu les résultats des études menées sur les schémas de voirie dans le cadre du SDAU et du SSAU afin de les intégrer au Plan d'Occupation des Sols.

Aujourd'hui le POS est sur le point de devenir officiel avec un arrêté du Préfet portant «publication» du document. Il sera alors «opposable au tiers», donc à toute personne publique ou privée qui, par des demandes de Certificats d'Urbanisme, de permis de construire, d'autorisations de lotissement et autres procédures, envisage de modifier l'occupation ou l'utilisation du sol. Car c'est le P.O.S. qui, désormais, servira de référence pour répondre à toutes ces demandes.

.../...

SSAU : Schéma de secteur d'agglomération urbaine
SDAU : Schéma directeur d'aménagement urbain



RHIN & RHONE

Siège et Direction Régionale : 14 Quai Kléber - STRASBOURG - TEL : (88) 32.48.66

*VOTRE FOURNISSEUR DE COMBUSTIBLES VOUS AIDE A ECONOMISER L'ENERGIE
ET VOUS OFFRE SON SERVICE ENTRETIEN DE CHAUFFAGE-REGULATION
« NAPHTHERM »*

Lubrifiants - Produits anti-pollution - Produits horticoles

Dépositaire de ROCKWOOL - ISOLATION



35 rue La Fontaine - BELFORT

Tél : (84)28.21.02 - 28.21.95

COUVERTURE ETANCHEITE ZINGUERIE

HOUZE S.A.

43, rue des Maquisards - OFFEMONT - Tél : (84) 21.14.26

Avant l'approbation définitive du dossier, une enquête publique permettra de « tester » ce document auprès de la population et de le situer dans le processus de développement de la commune.

En effet, si l'approbation du P.O.S. marque la fin d'une procédure, le dossier est lui-même le point de départ d'une phase plus opérationnelle dont il est le garde-fou. Une bonne gestion des zones NA , des opérations d'Urbanisme, homogènes, à l'échelle de la commune et doté d'une qualité architecturale certaine, se conduiront en respectant le cadre réglementaire du POS et son cahier des charges des Prescriptions architecturales.

C'est ainsi que notre commune pourra non seulement affecter judicieusement ses terrains libres mais également améliorer et protéger ceux qui seront déjà aménagés ou en passe de l'être.

**LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC
TOUS LES JOURS SAUF SAMEDI - DIMANCHE et JOURS
FERIES de 10 H à 12 H et de 15 H à 19 H –
VENDREDI de 10 H à 12 H et de 15 H à 18 H**

STATION SERVICE

TOTAL

m. Jean TERREAU

75 avenue J. MOULIN

BELFORT tél. 21.35.42

VIDANGE - GRAISSAGE

REGLAGE POLLUTION

" TOUS COMBUSTIBLES "

MAZOUT ELF FRANCE

ELF GAZ-HOUILLES et BOIS SCIERIE

JACQUOT MICHAUT

88 avenue Jean Jaurès

BELFORT tél: 21.55.26

GARAGE CARROSSERIE

SOCIÉTÉ

AUTOMOBILE

BELFORTAINE

GILBERT PEROZ

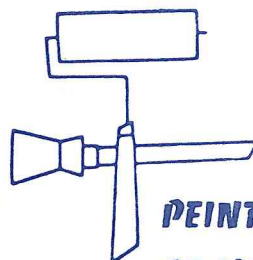
6. RUE DE VALENCIENNES

90000 BELFORT

TÉL. 28.09.10

CONCESSIONNAIRE

HONDA



PEINTURE

REVÊTEMENT DE SOL

RAVALEMENT DE FAÇADES

**Jean
FAUCOGNEY**

4, rue Paul Cézanne

OFFEMONT - 90300 VALDOIE

Téléphone : (84)22.26.82

"CHRISTINE Nouveautés"

Mercerie Spécialisée - Bonneterie
Layette Cadeaux -

Lingerie Dames et Enfants

Travaux Dames

118, Avenue Jean-Jaurès

90 - **BELFORT**

tél. 21.01.86

jipépé
Jean Pierre FOHL

STUDIO~PHOTO

portraits mariages

PHOTOS INDUSTRIELLES

136, Avenue Jean Jaurès-BELFORT

téléphone : 21.36.76

Actualité Offemontoise

CEREMONIE COMMEMORATIVE

25 avril - Journée de la Déportation

Les Anciens Combattants d'OFFEMONT - VETRIGNE ont déposé une gerbe aux Monuments aux Morts.

8 mai

Cette année encore, le 37ème anniversaire du 8 mai 1945 a été célébré en toute simplicité. Les Conseils Municipaux d' OFFEMONT - VETRIGNE, les Anciens Combattants, le Corps des Sapeurs Pompiers et ceux qui se souviennent ont participé aux diverses cérémonies qui se sont terminées par un vin d'honneur en Mairie d' OFFEMONT.

FETE DES MERES

Fin mai, début juin est traditionnellement consacré à l'hommage officiel rendu aux mères de Famille.

C'est pourquoi, dimanche 6 juin, Monsieur TRITTER et quelques conseillers municipaux ont eu la très agréable mission d'accueillir en mairie Madame GALMICHE dont les mérites viennent d'être officiellement reconnus puisque par arrêté préfectoral la médaille de bronze vient de lui être attribuée.



Monsieur le Maire de la Commune fit l'éloge de cette maman particulièrement méritante, mère de cinq enfants. Il associa aussi à cette petite cérémonie Monsieur GALMICHE et cette sympathique fête se termina devant la traditionnelle coupe de champagne.

BAUMANN

entrepreneur

Travaux publics

Démolitions batiments

Concassage

Location de containers

Livraison de béton prêt

S.A.R.L.

10·8 rue Aristide Briand OFFEMONT- tél. (84
21.25.14 et 21.06.10

**OFFEMONTOISE
D'ISOLATION
DE FACADES**

S.A.R.L.

21.06.10

10·8 rue Aristide Briand OFFEMONT- 21.25.14

La vie des écoles

REUNION DE LA COMMISSION SCOLAIRE - 26 janvier 1982

EFFECTIFS DE NOS ECOLES PRIMAIRES

- ECOLE JEAN MACÉ	221
- MARTINET	166
- ECOLE DU CENTRE	150

Crédits de Fonctionnement

1) Primaire :

Les crédits alloués sont portés à 67,50 Francs par élève pour l'année 1982.

Les dotations globales s'élèvent donc à :

- JEAN MACÉ	67,50 F x 221	14 917,50 Francs
- MARTINET	67,50 F x 166	10 680 Francs
- CENTRE	67,50 F x 150	10 125 Francs

Suite à la demande de Madame la Directrice du Groupe JEAN MACÉ, la dotation accordée à ce groupe est portée à 16 600 Francs pour permettre l'achat d'un coin lecture.

Le crédit d'équipement sera réduit de 1 600 Francs.

2) Maternelle :

Les crédits de fonctionnement sont portés à 1 500 Francs par classe.

3) Classes d'Adaptation et de Perfectionnement (JEAN MACÉ) :

Ces classes bénéficieront chacune d'un crédit de 1 250 Francs.

4) G A A P :

La dotation globale est de 4 000 Francs.

Crédits d'Equipement

Ces crédits passent à 2 500 Francs par Groupe Scolaire.

- ECOLE MATERNELLE	JEAN MACÉ	2 500 Francs
- ECOLE MATERNELLE	MARTINET	2 500 Francs
- ECOLE PRIMAIRE	MARTINET	2 500 Francs
- ECOLE PRIMAIRE	CENTRE	2 500 Francs
- ECOLE PRIMAIRE	JEAN MACÉ	2 500 F - 1 600 F = 900 F.

- Mobilier Scolaire :

Il est pris note des demandes suivantes :

- . MARTINET PRIMAIRE : 1 armoire, 1 banc suédois, 1 espalier, 1 aspirateur
- . JEAN MACÉ MATERNELLE : 4 bancs à dossier par classe
- . CENTRE : 1 armoire, 1 meuble de rangement pour papier à dessin

Ces demandes seront satisfaites suivant les possibilités financières d'inscription au budget primitif 1982.

Priorité sera accordée à la fourniture des deux armoires et de l'aspirateur.

- Piscine :

Dans l'immédiat les dispositions actuelles restent en vigueur. La Commune paie le transport (12 000 Francs environ annuellement) et les moniteurs (environ 7 500 Francs). Les entrées sont payées par les élèves.

LE SPORT A L'ECOLE

Comme les années précédentes, les écoliers offemontois ont participé à diverses activités sportives. Ils se sont particulièrement illustrés en football à 5 où les écoles JEAN MACÉ et du CENTRE se sont classées respectivement 2ème et 3ème dans le Championnat de Secteur.

Les élèves du CENTRE ont également participé fort honorablement au Cross cantonal qui s'est déroulé en mai à ROUGEGOUTTE.



Les 5 équipes de «Cross» de l'école du CENTRE

La parole aux très Jeunes

Napoléon, Jeanne d'Arc, Kopa, Coppi, Piaf, Robinson Crusoe Tous ces noms de personnages célèbres nous ont fait rêver.

Pour ce numéro, nous avons proposé aux jeunes offemontois le sujet suivant :

« Quel personnage historique ou contemporain admires-tu le plus et pourquoi ? »

Il était intéressant de savoir si les « idoles d'antan » tenaient bon ou si elles avaient été remplacées par les héros de feuilletons télévisés ou par certains chanteurs de variétés.

Voici donc quelques travaux ou extraits qui permettent d'apporter certains éléments de réponse à cette question.

J'admire beaucoup HENRI IV car il aimait les gens bien intentionnés et tous les dimanches, il mangeait la « poule au pot ». Mais un jour, malheureusement, il fut assassiné par un paysan, c'était en 1610.

FELIX

Moi, j'admire beaucoup Elvis PRESLEY. C'est un très beau et très grans chanteur américain. Il écrivait de très belles chansons comme le « Rock du baigne » et « Viva Las Vegas ». Il est mort à l'âge de 42 ans comme sa mère et de la même maladie. Quand il chantait, les jeunes filles pleuraient, et il y en avait même qui s'évanouissaient.

TASCI Saïp

J'admire beaucoup VERCINGETORIX car il s'est donné aux Romains pour sauver son peuple de la famine, du massacre, de la pauvreté et surtout de la honte. Grâce à lui ses hommes réagirent car ils commençaient à perdre le moral.

GRISEZ Mustapha

Le personnage historique que j'admire est Jeanne d'Arc car c'était une sainte, mais malheureusement, elle a été brûlée vive à ROUEN en 1431. Elle fut liée au poteau du bûcher sous l'écriteau « infâme » . . . et alors le bourreau mit le feu, Jeanne le vit d'en haut, elle poussa un cri et dix mille hommes pleurèrent.

MAGO Sylvie

J'aime beaucoup Michel SARDOU. Il a de belles chansons, sa maman est «sympa», il a de beaux cheveux noirs, chatains-frisés et je voudrais que mon mari soit comme lui. Je l'admire aussi car il fait un peu de tout et surtout du «disco». J'ai beaucoup de disques de lui et toutes ses dernières chansons. Il a beaucoup de talent car, à entendre les applaudissements, beaucoup de gens l'adorent. Si un jour, il vient à BELFORT, je ne le manquerai pas, même s'il y a école le lendemain. Quand j'écoute ses disques, je me mets sur mon lit et je rêve d'être comme lui.

HERTZOG Valérie

J'aime beaucoup Yannick STOPYRA car il est beau et c'est un très bon footballeur. Il marque un grand nombre de buts ; il fait de très belles têtes et de beaux tirs. Je joue à la même place que lui, c'est surtout pour cela que je l'aime bien. Mais c'est dommage, je joue nettement moins bien que lui, peut-être qu'un jour

ROLLIN Pierre-Arnaud

J'aime beaucoup Karen CHERYL car elle est très belle et elle chante bien. Je voudrais bien lui ressembler car elle a de beaux costumes et de beaux hommes qui l'accompagnent. J'ai presque tous ses disques. Avant, elle avait une queue de cheval haute avec un ruban doré, maintenant je l'aime encore davantage car elle a les cheveux longs derrière et frisés devant mais courts.

Quelquefois en mangeant, je mets ses disques et ça me fait rêver

CHIPEAUX Isabelle

- *J'aime bien DAVE car il est beau, il a de beaux yeux bleus ou verts, je ne sais plus.*
- *J'aime beaucoup Victor HUGO car c'est un grand poète réaliste.*
- *Je préfère le cinéaste Jean-Paul BELMONDO car c'est un bon tireur de pistolet, un très bon bagarreur et un formidable cambrioleur de banques.*
- *J'adore Eddy MITCHELL parce qu'il chante plusieurs chansons dans sa vie, en français, en anglais et dans beaucoup d'autres langues certainement.*
- *J'aime beaucoup Monsieur TRITTER le Maire du village car il fait bien son métier et il est très gentil.*
- *J'admire COLBERT pour sa volonté et son enthousiasme au travail. Grâce à lui, les français s'enrichissent, ainsi ils peuvent payer davantage d'impôts et les caisses de l'Etat sont pleines.*
- *J'adore Julio IGLESIAS, chaque fois que je l'entends, j'arrête de faire ce que je suis en train de faire.*
- *Je voudrais tant ressembler à Karen CHERYL, elle a de la chance de grimper sur les grands podiums et d'avoir de si beaux habits.*
- *J'aime beaucoup Michel SARDOU, il a l'air d'être gentil avec les enfants, je le trouve beau, il est toujours bien habillé et il porte toujours des baskets blanches avec des rayures noires.*
- *Les personnages que j'admire le plus sont mon papa et ma maman car je les connais bien et que je les vois tous les jours.*
- *J'aime beaucoup Roland MAGDANE car il a fort bien choisi son métier.*
- *J'adorais Claude FRANÇOIS, il était beau, honnête et gentil et il avait de belles «claudettes».*
- *J'adore Michel SARDOU parce qu'il ne s'énerve pas en chantant.*
- *J'admire BOURVIL, dans ses multiples rôles, il a fait rire le monde entier et de plus, il jouait très bien de la guitare et de la trompette.*

- J'aime beaucoup John WAYNE car dans tous ses films, il s'arrange pour avoir toujours le meilleur rôle.
- Robert TAYLOR est très bien et en ce qui concerne la gabarre, c'est toujours lui le plus fort.
- PELÉ est mon personnage favori parce qu'il a de la technique et de la physique.
- Si BARTHOLDI était mort un peu plus tard, il aurait pu faire d'autres animaux et d'autres statues et il aurait pu être un artiste.
- J'aime beaucoup VAUBAN parce qu'il était un bon fortifiant.

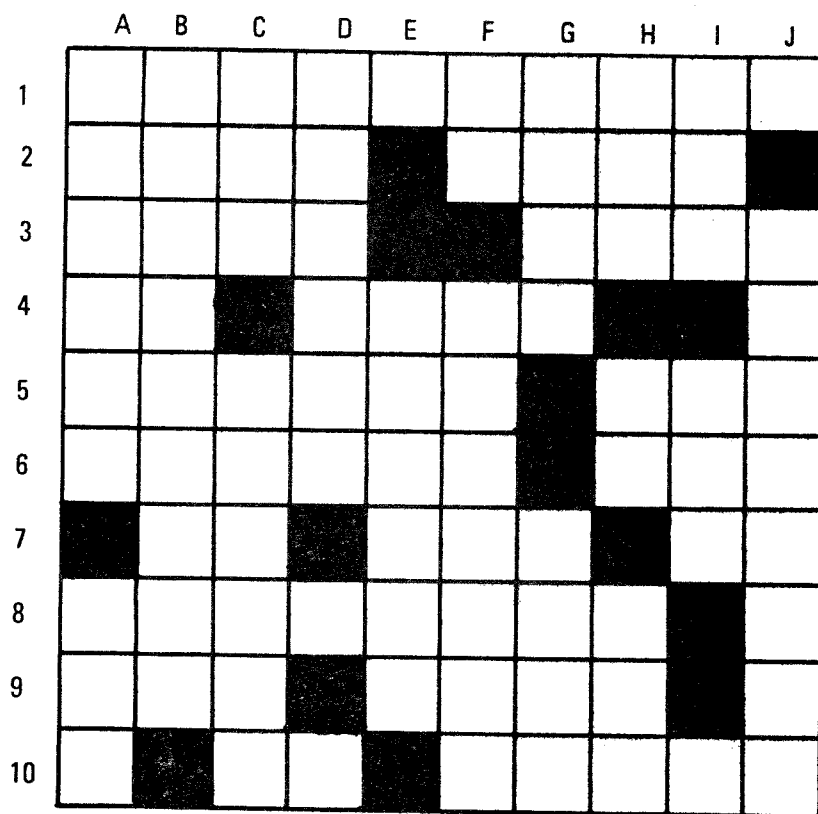
Le personnage historique que j'admire le plus est MERMOZ parce que je veux devenir pilote. J'admire beaucoup le courage de cet homme qui s'est lancé le premier dans la traversée de l'Atlantique. Oh oui ! il devait en falloir du courage surtout dans les avions de l'époque ! J'aurais bien aimé le connaître mais il est mort

J'aurais bien voulu voler avec lui. Je trouve que l'on ferait bien de parler un plus de lui car c'est quand même grâce à lui que l'on peut envoyer des lettres par avion et que l'on peut aller à NEW YORK en Concorde.

BRESCH Sébastien



Cruciverbistes à vos crayons ! Comme dans les numéros précédents, nous vous proposons une grille où certaines définitions ont un rapport avec notre Commune.



HORIZONTAL

- 1 - Accompagnent certains fruits dans la chanson
- 2 - On connaît celui du bœuf ou celui du lynx. Donne son nom à une rue de la Commune.
- 3 - Fréquentes chez les coléreux. Bramer.
- 4 - Gai participe passé. Ajoutée au net donne le brut.
- 5 - Mène une vie pas tellement « marrante ». D'après nos voisins de Vétrigne, la biche en aurait un.
- 6 - Chaîne de montagne. Sigle sportif Offémontois.
- 7 - Article arabe. Epoux de Fatima. Article inversé.
- 8 - Le plus célèbre de la famille Briand.
- 9 - Patrouille nocturne (sigle). Enlèves.
- 10 - Coordonne les parties d'un discours. Franchit la porte.

VERTICAL

- A - Rue de la Commune. Ville du Nigeria.
 B - Rue de la Commune.
 C - Elle criaille, siffle ou cacarde. Voyage au bout de la nuit est une de ses œuvres marquantes.
 D - Province de l'Irlande.
 E - Fleuve de Colombie.
 F - Genre de conifères. Singulier d'une partie du titre de la revue.
 G - Dessinateur prénommé Gustave. Sous l'Inspecteur d'Académie (Sigle).
 H - Centime Norvégien. Sodium. Souvent confondu avec le 10 Horizontal (1) par les enfants du primaire.
 I - Indien. Baie sur laquelle est située la ville de Nagoya.
 J - Bel étang offémontois.

SOLUTIONS DU NUMERO PRECEDENT

Horizontal :

1 - Noisetiers - 2 Eros - Aguet - 3 Pen - PSU - 4 Sol - Arme - 5 Us - Signais - 6 Ne - Ceres - 7 Eider - Sel
 8 - Ci - Es - Le - 9 Charmilles - 10 Desaix - Ett.

Vertical :

A - Neptune - B Ore - Seiche - C Ions - Dias - Ss - Osée - Ra - E Pfi - Rémi F - Tas - GC - Six - G Iguanes
 H Eu - Rare - Le - I Ré - Miellet J - Stress - Est.

souvenirs souvenirs...

Un grand merci aux familles DESDAMES et GIROL qui nous permettent de poursuivre cette attachante rubrique du journal.



Le Chantier SALOMON - Lignes du Stratégique menant au Fort de Roppe



L' A S O de la Belle Epoque



Une classe offemontoise en 1922



Une autre en 1934

Bonnes vacances à tous !

pharmacie douzery

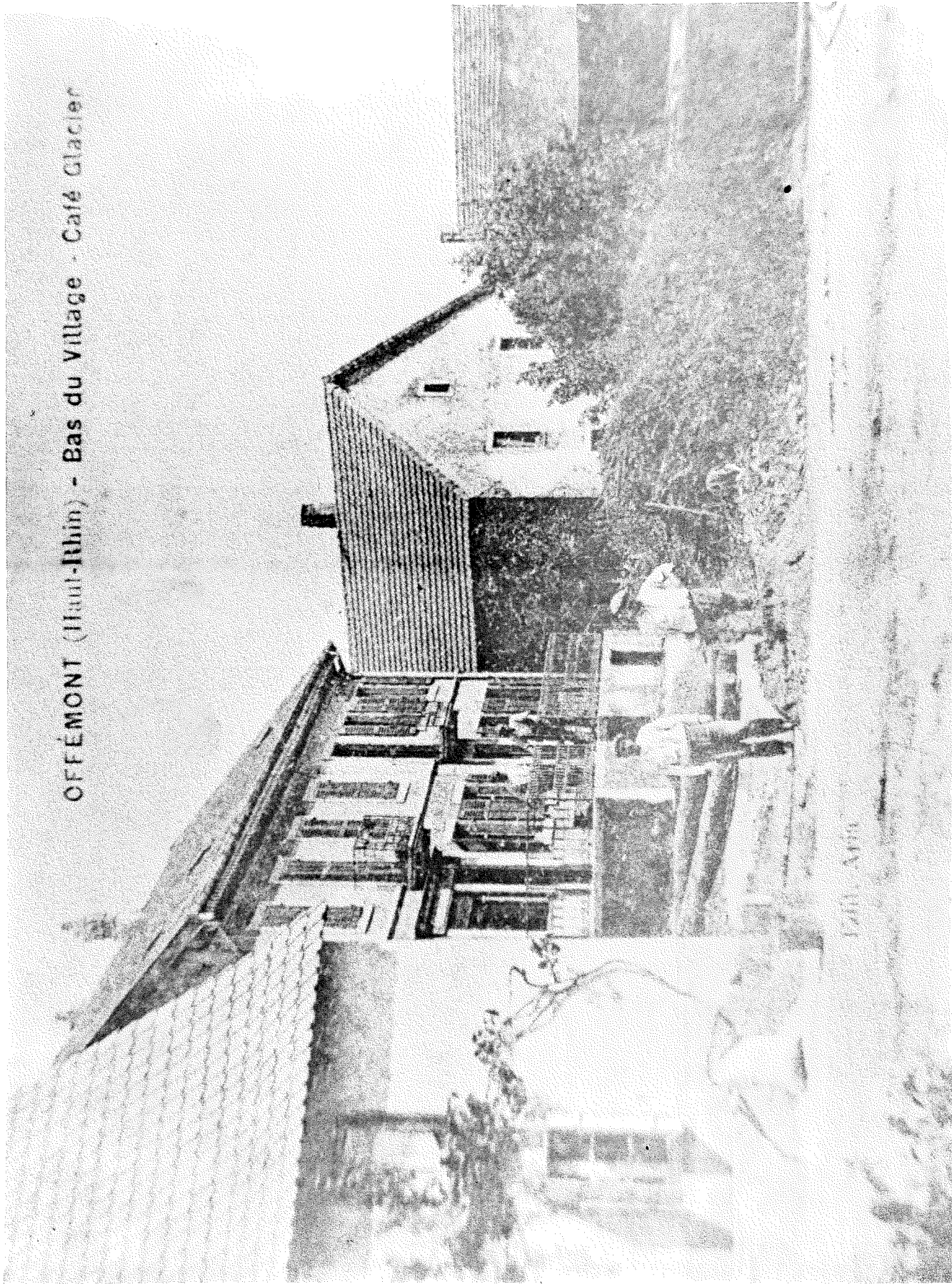
18 Rue Aristide BRIAND·OFFEMONT

tél: 21.08.54

fermeture annuelle

DU 7 AOUT au 31 AOUT 1982

OFFÉMONT (Haut-Rhin) - Bas du Village - Café Glacier



Paul Amis